



## Direction Etat Civil et Formalités

### Administratives (Cœur de Ville)

19 bis Rue Gustave Fabre  
11100 Narbonne  
Tél. 04.68.90.30.36

Site ouvert du lundi au vendredi :  
8h15-12h45 et 14h-17h

## Mairie annexe de Baliste Razimbaud

Rue d'Aoste 11100 Narbonne  
Tél. 04.68.32.58.63

Site ouvert du lundi au vendredi :  
9h-12h30 et 13h30-17h

## Maison des services Saint-Jean Saint-Pierre

1 avenue de la Naiade 11100 Narbonne  
Tél. 04.68.90.31.31

Site ouvert du lundi au vendredi :  
8h à 17h

# CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

## Pour déposer votre demande :

### • Sur rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis

La prise de rendez-vous s'effectue sur [www.narbonne.fr](http://www.narbonne.fr) ou par téléphone

### • Sans rendez-vous les mardis et jeudis



Pré-demande en ligne recommandée à effectuer sur <https://ants.gouv.fr>

Capacité d'accueil limitée

- Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt de dossier quel que soit son âge
- Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt du dossier

## Pour retirer votre demande :

### • Sans rendez-vous du lundi au vendredi

- Ancien titre à restituer
- Seul le demandeur peut retirer son titre
- Présence du même représentant légal accompagnant le mineur au dépôt et au retrait
- Prise d'empreintes à partir de 12 ans au retrait du titre d'identité
- Les titres d'identité sont conservés maximum 3 mois avant destruction



# DEMANDE DE TITRE D'IDENTITÉ FRANÇAIS



Tous les justificatifs doivent être présentés  
en **ORIGINAL** ET en **PHOTOCOPIE**

**La présentation de documents dématérialisés n'est pas acceptée**

- Pré-demande **en ligne** sur le site internet <https://ants.gouv.fr>  
(Imprimer le document ou relever le numéro de dossier – A présenter lors du dépôt en mairie)
- Timbres fiscaux** en vente dans les bureaux de tabac ou le site internet <https://timbres.impots.gouv.fr>

Carte nationale d'identité	Passeport
Uniquement en cas de perte ou de vol : 25 €	Majeurs : 86 € Mineurs de 15 ans et plus : 42 € Mineurs de moins de 15 ans : 17 €

- Carte nationale d'identité + photocopie** recto verso / **passport + photocopie** (des pages 2 et 3)
- 1 photo d'identité conforme** 35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes, de moins de 6 mois, non découpée de la planche, non collée, sans défaut, ni pliure, ni rayure, sur un fond uni de couleur claire **sauf** blanc (photographe ou Photomaton).
- 1 justificatif de domicile datant de moins d'un an au nom du demandeur** par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation...  
**OU 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec original et copie** de sa carte d'identité et l'attestation d'hébergement complétée
- Justificatif d'autorité parentale** : carte d'identité/passeport des parents + jugement de divorce si **autorité parentale exclusive** ou **garde alternée** – si garde alternée joindre le justificatif de domicile de chaque parent + **photocopies**
- Nom d'usage. Si 1<sup>ère</sup> demande pour les personnes majeures, fournir** pour le nom d'épouse : **acte de mariage** (moins de 3 mois) – pour le veuvage : **acte de décès** – pour le nom de l'ex-époux : **jugement de divorce le notifiant. (Nom d'usage des mineurs : voir avec la mairie du lieu de dépôt du dossier)**
- Justificatif d'état civil** : Si 1<sup>ère</sup> demande / perte ou vol / changement d'état civil / titre d'identité périmé depuis + de 5 ans : fournir une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (mairie du lieu de naissance)  
**NE PAS PRODUIRE si né(e) à NARBONNE** ou si votre commune de naissance est reliée à COMEDEC  
(A vérifier sur : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
- Justificatif de nationalité française**



## PERTE OU VOL DU TITRE D'IDENTITE

**Si souhait de renouvellement :**

- la déclaration de vol doit être réalisée en amont auprès du commissariat (ou gendarmerie)
- si perte, la déclaration est à faire le jour du dépôt du dossier en mairie

- Si vous détenez ou avez détenu un titre sécurisé (CNI délivrée depuis mi-mars 2017 ou passeport délivré depuis juillet 2009), fournir uniquement : pré-demande, photo et justificatif de domicile
- A défaut, présenter au choix : CNI ou passeport non biométrique périmé depuis moins de 5 ans, permis de conduire sécurisé, titre d'identité étranger en cours de validité, avis d'imposition ou non-imposition sur les revenus, attestation CAF ou France Travail ou Sécurité Sociale, recensement militaire...

**Si vous ne souhaitez pas renouveler votre titre, se rapprocher du commissariat (ou gendarmerie) pour obtenir une déclaration de perte**